

Touche pas à mon AESH



La situation s'aggrave encore, les heures d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) de l'école de Saint Michel de Double ont été divisées par deux sans aucune raison. Les conséquences de ces réductions dépassent le cadre individuel, nous sommes tous et toutes concernés.e.s .

Malgré la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances l'inclusion scolaire est aujourd'hui compromise faute de moyen humain et financiers suffisant. N'acceptons plus que le sort de nos enfants soit décidé par des contraintes administratives et financières. L'inclusion est un droit fondamental non une option budgétaire.

Par vos signatures aidez-nous à protéger l'accès à une éducation équitable et inclusive.